



Vandoeuvre lès Nancy, le 12 avril 2011

à

Madame Le Doyen des Juges d'Instruction
Madame Mireille **MAUBERT-LOEFFEL**
Tribunal de Grande Instance
Rue du Général Fabvier, 54035 NANCY CEDEX
LRAR 1A04830205383

à

Monsieur Le Président de la République
Monsieur Nicolas **SARKOZY**
Palais de l'Élysée, 55 Rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS CEDEX
LRAR 1A04830205376

à

Madame La Présidente du Front National
Madame Marine LE PEN
76-78 Rue des Suisses 92000 NANTERRE

à

Monsieur le Ministre de la Justice
Monsieur Michel MERCIER
13 Place Vendôme, 75042 PARIS CEDEX 01
LRAR 1A06093887979

V/Réf. : N° Parquet 11075000040
N° dossier JICABDOY11000016

N/Réf. : PR 14/11

Objet : Plainte avec constitution de partie civile LRAR 1A04861156159
Re : Irrecevabilité LRAR 2D 000 084 3788 4

www.SOS-Anouk.fr

Madame, Messieurs,

Le facteur m'a délivré avec beaucoup de difficulté le 29 mars dernier votre LRAR 2D 000 084 3788 4, réponse à ma demande de plainte avec constitution de partie civile LRAR 1A04861156159.

17 rue de Bavière – "Les Grèbes" - 54500 VANDOEUVRE LES NANCY - Tél. : 03.83.57.14.14 - Fax : 03.83.57.90.73
Email : info@crealize.fr - www.crealize.fr

Votre lettre, datée du 22 mars, a été retournée à la poste car vous l'avez libellée à l'ordre de l'association REALIZE, qui après recherches, se situe à Laxou (54).

Je trouve scandaleux que des personnes qui rendent la justice dans ce pays, ne sachent ni lire, ni écrire une adresse et encore moins rédiger un recommandé. Je trouve également inadmissible et intolérable qu'une ordonnance de haute importance, émanant d'une Cour d'Appel, d'un T.G.I. et me concernant, soit adressée à quidam !

Copier et recopier des adresses est un exercice qui m'a été enseigné par mon instituteur en classe de CE2 à l'école primaire !! Regardez le logo de la première page de mon courrier LRAR 1A04861156159, 7 centimètres de longueur : **C R E A L I Z E**

Après avoir fabriqué un faux rapport comprenant 11 pages de mensonges, signé par l'enquêteur social M. LAHAYE, commandité par le TGI de Nancy, ce même tribunal fabrique aujourd'hui de fausses adresses !

Je demande à M. le Président de la République et M. le Ministre de la Justice de prendre des sanctions : il y a des millions de chômeurs à l'ANPE qui savent lire et écrire et qui ne demandent qu'à travailler !

Mais cette incompétence de lecture-écriture m'est d'une importance notable : votre greffier, Mme JEANGEORGES a violé l'article 670 du NCPC concernant la notification à une audience au Tribunal, elle a invoqué une erreur de distribution du courrier par la poste, elle a refusé de me montrer la copie de l'AR et l'adresse libellée, elle s'est retranchée en faisant intervenir M. BRIDEY qui m'a fait une incohérente démonstration verbale pour couvrir une nouvelle fois vos erreurs. J'ai la confirmation aujourd'hui que l'adresse libellée par Mme JEANGEORGES était fautive, qu'elle a menti et refusé de me faire lire l'AR parce qu'elle savait sciemment qu'elle avait fait une erreur, que son erreur a eu pour conséquences de m'interdire d'être présent à l'audience du 05/11/2010, de laisser Mme JEANGEORGES, Mme SEREY-LOUP et Melle V « balancer toutes les saloperies du monde » à mon égard, de les concilier dans le jugement minute 10/4076 du 18/11/10 pendant que dans ce temps là, je m'occupais précieusement de ma fille ANOUK.

Voilà M. le Président de la République, M. le Ministre de la Justice, la régalie républicaine que vous administrez ! Justice d'Outreau !

Mais il y a bien pire : Dans mon courrier du 14 mars 2011 adressé par LRAR 1A04861156159 à Mr le Doyen des Juges d'Instructions du TGI de Nancy, j'écris et je cite : *« je porte plainte ce jour contre M. LAHAYE, enquêteur social auprès du TGI de Nancy, pour la fabrication volontaire et la rédaction d'un rapport de mensonges et de diffamations conduisant à l'interdiction des mes droits de visite et d'hébergement de ma fille Anouk et portant atteinte à mon intégrité psychologique et à celle d'Anouk à terme. Je me porte partie civile et je vous remercie de fixer le prix et les modalités de la caution. Je porte plainte ce jour contre Mme JEANGEORGES, greffier auprès du TGI de Nancy, pour le non respect de la procédure de convocation à l'audience conduisant à entraver ma présence à l'audience et portant atteinte à mon intégrité psychologique et à celle d'Anouk à terme. Je me porte partie civile et je vous remercie de fixer le prix et les modalités de la caution. Je porte plainte ce jour contre Mme SEREY-LOUP, juge auprès du TGI de Nancy pour diffamations dans ses écrits, disparition de pièces du dossier, refus de prise en compte de la réalité, acharnement et jugement rendu sur la base de documents mensongers portant*

également atteinte à mon intégrité psychologique et à celle d'Anouk à terme. Je me porte partie civile et je vous remercie de fixer le prix et les modalités de la caution.

En résumé, je porte plainte avec constitution de partie civile contre M. LAHAYE enquêteur social auprès du TGI de Nancy, contre Mme JEANGEORGES greffier auprès du TGI de Nancy et contre Mme SERY-LOUP, juge auprès du TGI de Nancy et je vous demande de fixer les modalités de la caution.

Le 29 mars dernier, dans les circonstances décrites ci-dessus, vous m'adressez une ordonnance d'irrecevabilité de la constitution de partie civile contre Melle V I .

Je n'ai jamais cité et parlé de Melle V I , j'ai porté plainte avec constitution de partie civile contre M. LAHAYE, Mme JEANGEORGES et Mme SERI-LOUP !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Sincèrement, je pose la question simplement : SAVEZ VOUS LIRE ??

Une nouvelle fois, vous faites la démonstration évidente que vous protégez M. LAHAYE, Mme JEANGEORGES et Mme SERY-LOUP, que vous couvrez toutes leurs erreurs et que vous cherchez inévitablement toutes les supercheries inimaginables pour tenter de me faire oublier ce dossier.

Je ne vais pas m'abrutir inexorablement contre ce système judiciaire : j'ai construis en liaison avec FACEBOOK le site internet **www. SOS-Anouk.fr**, j'y dénonce tous les comportements et faits, toutes les malveillances, les exactions, les calomnies, les diffamations et les mensonges du TGI de Nancy, en publiant à chaque fois la preuve, tous les courriers envoyés et reçus sont désormais publiés dans la journée. Rien au monde n'est plus important pour moi qu'Anouk et je suis prêt maintenant à tuer et mourir s'il le faut. C'est la seule solution pour me retrouver devant un tribunal face à vos petits copains que vous protégez et ce jour là, vous expliquerez votre irrecevabilité et son contexte ainsi que l'omerta présidentielle et ministérielle.

Vous remerciant par avance de votre lecture, veuillez recevoir, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

Philippe RICHARD,

Copie :

- Publication internet